

RAPPORT D'ÉVALUATION DU BILAN DU 1^{ER} CYCLE

Université Paris-Panthéon-Assas

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 21/01/2025



Au nom du comité d'experts :

Jean-Christophe SAINT-PAU, Président

Pour le Hcéres :

Stéphane LE BOULER, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres.

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre de l'offre de formation du 1^{er} cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022), et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que la période sur laquelle portent les données de cette évaluation (2019-2022) a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi que par la mise en place de transformations de l'enseignement supérieur, dont plusieurs concernent le 1^{er} cycle (ex. loi ORE) et sont, pour certaines encore, en cours de déploiement.

Cette évaluation repose sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 1^{er} cycle de l'université.

Ce rapport contient les rapports d'évaluation des formations qui composent le cycle et qui sont listées ci-après.

Domaine Droit, économie, gestion :

- Licence *Administration économique et sociale*
- Licence *Administration publique*
- Licence *Droit*
- Licence *Économie et gestion*
- Licence *Science politique*
- Licence professionnelle *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*
- Licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes*

Domaine Sciences humaines et sociales :

- Licence *Information-communication*

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 1^{er} cycle de l'Université Paris-Panthéon-Assas a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Monsieur Jean-Christophe Saint-Pau, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'université de Bordeaux. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Elisabeth Deschanet, maîtresse de conférences en sciences économiques à l'université de Lorraine.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Xavier Bioy, professeur des universités en droit public à l'université Toulouse Capitole ;

M. Frédéric Buy, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à Aix-Marseille Université ;

Mme Karen Fiorentino, professeure des universités en histoire du droit et des institutions à l'université de Bourgogne ;

M. Maxime Merli, professeur des universités en sciences de gestion à l'université de Strasbourg ;

Mme Isabelle Prim-Allaz, professeure des universités en sciences de gestion à l'université Lumière Lyon 2 ;

M. Jean-François Riffard, professeur des universités en droit privé et sciences criminelles à l'université Clermont Auvergne ;

Mme Lou-Ann Roux, étudiante en droit privé à l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

M. Serge Slama, professeur des universités en droit public à l'université Grenoble Alpes ;

Mme Marie-Louise Tannous-Paillet, avocate au barreau de Paris.

M. Yann Mercier-Brunel, conseiller scientifique, et Mme Gaëlle Dequirez, chargée de projets, représentaient le Hcéres.

Présentation de l'offre de formation du 1^{er} cycle

L'offre de formation du 1^{er} cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) compte huit formations, dont six licences et deux licences professionnelles. L'offre en droit, économie et gestion se compose de cinq mentions de licence générale et de deux mentions de licence professionnelle, et celle en sciences humaines et sociales, d'une licence générale en information-communication.

Les formations sont portées par les six départements de l'établissement : Droit privé et sciences criminelles, Droit public et science politique, Droit romain et histoire du droit, Sciences économiques, Sciences de gestion et Information-communication.

Les étudiants du 1^{er} cycle, au nombre de 9 937 en 2021-2022, représentent autour de 60 % de l'effectif total de l'établissement. Au sein du 1^{er} cycle, environ 7 étudiants sur 10 sont inscrits en licence *Droit*, 2 sur 10 en licence *Économie-gestion*, le dixième restant se répartissant dans les autres formations (principalement *Administration économique et sociale* et *Information-communication*).

Les lieux de formation se répartissent à Paris, notamment sur le site Vaugirard 1 (15^e arrondissement), et à Melun.

Propos liminaire :

Le comité souhaite souligner que les dossiers d'autoévaluation fournis comportent des lacunes vis-à-vis des données demandées et des documents de preuve requis. Si ces lacunes varient d'un dossier à l'autre, elles sont généralement importantes. Face à des données manquantes, le comité n'a pas pu évaluer la qualité de toutes les formations du 1^{er} cycle de l'université Paris Panthéon-Assas à partir de l'ensemble des critères du référentiel du Hcéres et avec le niveau de précision souhaitable.

Analyse globale de l'offre de formation du 1^{er} cycle

Si l'offre de formation du 1^{er} cycle est cohérente avec les masters proposés par l'établissement, la question du continuum entre le 1^{er} et le 2^e cycle interroge le comité sur plusieurs points. Premièrement, peu de données permettent de connaître la proportion d'étudiants de licence à l'U2PA qui poursuivent leurs études en master au sein de l'établissement, par rapport à celle des étudiants poursuivant en master dans un autre établissement et des étudiants de master venant d'un autre établissement. Deuxièmement, si en droit la question ne se pose pas et si elle ne semble pas pertinente en information-communication (qui propose une seule licence et un seul master), le continuum licence-master pour les sciences de gestion interroge, tant la part des enseignements en sciences de gestion dans les licences est faible au regard des enseignements en économie. Par ailleurs, aucun élément quantitatif ni qualitatif ne permet de déterminer si un étudiant ayant suivi une licence à l'U2PA est en mesure de réussir dans un master de l'établissement en sciences de gestion. Enfin, la licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes* est présentée comme une mention non réellement pilotée par l'établissement, et à l'écart du reste de l'offre cohérente du 1^{er} cycle.

L'adossement des licences à la recherche s'observe par l'intervention d'enseignants-chercheurs ; hormis pour la licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes*, mais également par différents enseignements de sensibilisation, hormis pour la licence *Administration publique*.

Si l'attractivité des licences est particulièrement grande, ces formations bénéficiant de la réputation d'excellence de l'université Paris Panthéon-Assas, les taux de réussite varient fortement d'une licence à l'autre, mais également d'un site de formation à l'autre (la licence *Droit* montre des écarts de taux de réussite supérieurs à 10 % entre les deux sites suivant les années). Pourtant, en s'appuyant sur le fait que la sélection importante à l'entrée en licence permet de recruter des candidats de haut niveau (ayant obtenu pour la plupart une mention bien ou très bien au baccalauréat), peu de dispositifs de soutien sont mis en place.

Or, au niveau de l'établissement, aucun recueil ni suivi systématique des données relatives à la qualité du recrutement, de la réussite (notamment en fonction des profils recrutés) et de la poursuite d'études ou de l'insertion professionnelle n'est conduit. Les équipes de formation, particulièrement pour les licences à grands effectifs, ne sont ainsi pas en mesure d'analyser ces éléments pour envisager des mesures adaptées.

Si un questionnaire d'évaluation des enseignements est mentionné, avec des taux de réponse allant jusqu'à 80 % (licence *Économie et gestion*), aucun élément ne permet au comité de savoir si (et comment, le cas échéant) les réponses sont analysées en l'absence de conseils de perfectionnement mis en place dans les formations.

Points d'attention transversaux

Le comité soulève les points d'attention transversaux suivants relatifs à plusieurs critères d'accréditation défaillants dans une proportion importante des formations du cycle.

- La qualité du recrutement dans les formations, de la réussite, de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle le cas échéant, ne peut être évaluée dans le 1^{er} cycle dès lors que l'établissement n'a pas mis en place un dispositif de mesure et de suivi de ces critères ;
- Le processus d'amélioration continue n'est pas mis en œuvre au niveau du 1^{er} cycle de l'établissement, en l'absence d'une évaluation réelle des enseignements par les étudiants (coordonnée par l'établissement et utile aux équipes pédagogiques) et de conseils de perfectionnement.

Points d'attention sur les formations

Les formations suivantes présentent des points d'attention dans leur évaluation, car un ou plusieurs critères d'accréditation sont défaillants. La mise en point d'attention est également motivée dans le rapport de chaque formation concernée.

Droit, économie, gestion :

- Licence *Administration économique et sociale* (fort déséquilibre dans les contenus de formation au détriment de la gestion mettant en difficulté les étudiants souhaitant intégrer un master dans le domaine ; faibles taux de réussite) ;
- Licence *Administration publique* (absence de sensibilisation à la recherche ; absence de dispositif favorisant l'insertion professionnelle) ;
- Licence *Économie et gestion* (fort déséquilibre disciplinaire entre l'économie et la gestion interrogeant la poursuite d'études en master en Sciences de gestion) ;
- Licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes* (problème d'articulation avec l'offre globale de formation de l'établissement ; absence de pilotage de la formation par l'établissement ; absence d'adossement à la recherche et d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique).

Rapports des formations

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence *Administration économique et sociale* (AES) est dispensée sur le campus de Melun. Il s'agit d'une formation généraliste pluridisciplinaire, visant à articuler le droit, l'économie et la gestion.

Elle a accueilli, en 2021-2022, 344 étudiants dont 176 néo-inscrits.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Administration économique et sociale* s'intègre structurellement dans la politique de l'établissement mais rien ne précise en quoi elle s'inscrit dans sa stratégie. Si elle traite bien des grands champs disciplinaires soutenus par l'établissement, il n'est cependant pas possible au regard des éléments à disposition de voir comment cette formation s'intègre dans la dynamique posée par l'établissement expérimental ni la place qu'elle occupe dans la stratégie décrite par l'établissement en vue d'un Grand établissement.

L'ouverture à l'international de la formation existe, mais elle reste en l'état plus théorique que réelle. Les enseignants peuvent via leurs centres de recherche ou leurs départements prétendre à la mobilité. Les étudiants ont accès aux dispositifs de l'établissement mais n'y recourent pas. Aucune mobilité entrante ni sortante sur les trois dernières années n'est constatée. Ce désintérêt est lié, pour l'équipe, à la typologie socio-économique des étudiants de la formation, sans qu'aucune perspective ne soit envisagée.

L'adossement à la recherche passe uniquement par un fort pourcentage de cours donnés par des enseignants-chercheurs. Ce sont 1000 heures étudiant pour les années de la formation qui nourrissent ainsi leurs enseignements par leurs activités de recherche. Cependant aucun dispositif spécifique d'initiation à la recherche ne semble avoir été développé.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation, qui sont une priorité de l'établissement, sont peu présentes dans la licence AES. Aucun partenariat privilégié n'est mentionné. Les étudiants sont invités à des conférences portées par l'université et par d'autres composantes qui ne sont pas situées sur le campus de Melun. Aucun stage n'est obligatoire au cours des trois années et la possibilité de faire un stage sur la base du volontariat n'est pas mentionnée.

2. L'organisation pédagogique de la formation

L'équilibre entre les disciplines, dans les trois années de formation, n'est pas suffisamment respecté. Si l'on prend l'ensemble des six semestres, le comité relève un ratio de deux enseignements en économie pour un en gestion et un ratio de 1,7 enseignement en droit pour un en gestion. Les enseignements en gestion sont très tournés vers la comptabilité et le contrôle et les autres domaines ne sont pas ou peu traités à l'exception d'un enseignement de *Management responsable des organisations et développement durable*. Par ailleurs, aucune perspective de spécialisation par un système d'options n'est prévue, notamment en troisième année, ce qui permettrait pourtant de mieux préparer l'accès aux masters de l'établissement.

La diversification des pratiques pédagogiques n'apparaît pas pour l'équipe pédagogique comme une priorité mais les méthodes pédagogiques adoptées, très classiques, répondent aux compétences visées qui sont des connaissances généralistes posant des fondamentaux plus que la maîtrise d'outils précis. En ce sens, les cours magistraux (CM) accompagnés parfois de travaux dirigés (TD) sont pertinents. Les enseignements articulent des CM et des TD ou sont parfois constitués uniquement de l'un ou de l'autre. Seule est mentionnée la possibilité de mobiliser des pédagogies de travail de groupes, sans précision sur leur organisation ni leur importance.

La formation propose des contenus et des dispositifs adaptés pour permettre une ouverture à l'international. Outre l'anglais comme langue vivante obligatoire (107 heures au cours des trois ans), les étudiants peuvent suivre une seconde langue vivante (allemand, italien, espagnol ou russe) également pour 107 heures durant les

trois années. Le pourcentage d'étudiants mobilisant cette option n'est pas connu. Les étudiants passent tous le TOEIC en licence. L'objectif donné d'un score de 750 n'est, cependant, atteint que par 50 % d'entre eux.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La licence AES est relativement attractive. Elle reçoit dix à douze fois plus de candidatures qu'elle n'a de places. Le comité ne dispose cependant d'aucun élément chiffré quant au pourcentage de lycéens ayant suivi un baccalauréat général ou technologique.

La formation ne suit pas suffisamment et analyse peu la réussite de ses étudiants. Le nombre d'étudiants décroît fortement entre la première année (L1) et la deuxième année (L2) (- 50 %) et de la L2 à la troisième année (L3) (- 35 %) sans que ces évolutions soient analysées. Ainsi, le nombre de diplômés correspond à moins de 25 % des néo-entrants. Par ailleurs, le nombre d'étudiants ayant validé tous leurs crédits ECTS en L1 apparaît en diminution, et aucun dispositif visant à améliorer la réussite en licence n'est mentionné, mis à part des TD de soutien en langue pour les étudiants en difficulté.

Aucun élément n'est fourni concernant la poursuite d'études des diplômés de la licence AES ou encore de leur insertion professionnelle. La proportion des étudiants de la licence intégrant ensuite les masters de l'établissement (ainsi que les mentions concernées) n'est pas connue. Alors même que la place de la licence dans l'offre de formation globale est une question particulièrement importante, aucun élément d'analyse n'est proposé.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation n'indique pas de difficultés au niveau des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La question financière est, cependant, renvoyée au niveau de l'établissement, sans analyse par l'équipe.

La formation ne définit pas clairement un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Les étudiants reçoivent un questionnaire, mais rien n'est dit de son contenu ni du devenir des réponses ainsi collectées. Le dossier ne mentionne ainsi ni évolution passée ni perspective d'évolution basée sur l'évaluation des enseignements par les étudiants, et n'indique nulle part l'existence d'un conseil de perfectionnement, pourtant obligatoire.

Conclusion

Points forts

- Une mixité sociale du public accueilli sur le site de Melun ;
- Un rôle d'ascenseur social de la formation, permettant à certains publics socio-économiquement défavorisés d'accéder à une formation universitaire de 1^{er} cycle et d'envisager une poursuite d'études en 2^e cycle.

Points faibles

- Un déséquilibre disciplinaire fort entre l'économie, le droit et la gestion au détriment de cette dernière ;
- Un faible taux de réussite, sans suivi des données ni analyse particulière et sans dispositif de soutien envisagé ;
- Un devenir des étudiants insuffisamment suivi avec notamment la difficulté de savoir quelle est la proportion de diplômés de licence AES qui poursuit dans les masters de l'établissement ;
- Un processus d'amélioration continue non mis en œuvre au niveau de l'analyse des questionnaires envoyés aux étudiants, notamment du fait de l'absence d'un conseil de perfectionnement ;
- Une faible internationalisation et une absence de mesures pour améliorer cela.

Recommandations

- Renforcer la présence de la gestion et donner aux étudiants un aperçu plus complet de ce champ disciplinaire au-delà de la coloration comptabilité contrôle (introduction à la gestion, stratégie, notamment), afin de permettre aux étudiants de pouvoir intégrer dans de bonnes conditions les masters de ce domaine, par exemple avec un système d'options permettant un processus de spécialisation en L3.
- Assurer un meilleur suivi du parcours des étudiants pour développer un système d'accompagnement adapté des primo-entrants dans la logique du plan réussite en licence et des parcours réussite présents dans les autres licences de l'université.
- Mettre en place un dispositif de suivi des étudiants dans leur poursuite d'études (au sein de l'établissement ou dans un autre) ou leur insertion professionnelle.
- Mettre en place un processus d'amélioration continue avec l'instauration d'un conseil de perfectionnement.
- Développer les dispositifs de soutien aux mobilités sortantes et entrantes notamment en envisageant des outils de financement nécessaires à la mobilité des étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- L'équilibre disciplinaire de la maquette ne permet pas d'assurer la cohérence de la formation dans son environnement académique, notamment en matière de poursuite d'études dans les différents masters ;
- La faiblesse du taux de réussite et les éléments fournis dans le dossier d'autoévaluation ne permettent pas d'attester d'un suivi et d'une analyse de la réussite des étudiants suffisants ;
- La qualité de la poursuite d'études, particulièrement importante pour une licence générale, n'est ni précisée ni analysée, notamment au niveau des capacités des étudiants de licence à intégrer les masters de l'établissement.

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence *Administration publique* est une formation pluridisciplinaire en sciences sociales d'une année de niveau bac +3 destinée à des étudiants titulaires d'un diplôme équivalent à un bac +2 qui ne sont pas déjà formés en droit, dont la plupart sont issus de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), notamment des khâgnes des lycées parisiens, ou de cursus de deuxième année de licence (L2) en lettres classiques ou modernes, histoire-géographie, philosophie, langues vivantes, sociologie, droit-science politique, économie-gestion ou encore en administration économique et sociale. Elle s'adresse également à des candidats diplômés d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) du secteur tertiaire,

Elle ne prépare pas spécifiquement aux concours administratifs, mais permet, dans cette perspective, d'acquérir les fondamentaux et d'accéder directement à certains masters ou à la préparation aux concours administratifs.

En 2021-2022, cette licence a accueilli 41 étudiants.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Administration publique* (LAP) est en adéquation avec la stratégie de formation de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA). Elle s'inscrit dans les ambitions de l'établissement visant à attirer des étudiants d'un haut niveau ayant des capacités de travail intensif et déjà familiarisés à l'interdisciplinarité et aux sciences humaines et sociales. S'inscrivant résolument dans une démarche pluridisciplinaire et interdisciplinaire en droit public, science politique et économie, cette troisième année de licence (L3) offre une vision globale des problématiques administratives contemporaines, tout en s'inscrivant dans une logique d'ouverture disciplinaire et de lien avec l'extérieur.

Complémentaire de plusieurs formations de licence de l'U2PA, la LAP est construite en cohérence et en complémentarité avec les autres formations du même cycle (licence *Droit*, licence *Administration économique et sociale*, doubles licences, etc.), et en articulation avec celles du 2^e cycle auxquelles elle donne accès (notamment les masters *Droit public*, *Science politique*) et à la préparation aux concours administratifs.

Sans bénéficier de partenariats formalisés avec des acteurs académiques locaux, régionaux ou nationaux, cette formation est connue et promue par de grands lycées proposant des classes préparatoires aux grandes écoles comme l'École normale supérieure (ENS), car elle constitue un tremplin pour accéder à un master et elle permet l'accès aux concours administratifs exigeant une licence en droit. Le pilotage de la formation est assuré par le département de droit public, mais aussi par l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

La formation n'est pas ouverte à l'international contrairement à la stratégie de l'établissement du fait de ses spécificités. Compte tenu de sa finalité d'accès à des concours, la formation n'aurait pas vocation, selon sa direction, à s'internationaliser. Par conséquent, elle n'accueille aucun étudiant international et n'a donné lieu à aucune mobilité entrante ou sortante. Pourtant même ce type de formation peut donner lieu à des formes d'internationalisation des effectifs.

La formation ne bénéficie pas d'un adossement à la recherche explicite. Si les cours sont assurés par des enseignants-chercheurs des diverses disciplines (principalement de droit public, mais aussi d'économie et de science politique), et si différents enseignements de méthodologie sont présents, cette licence n'intègre pas de formation explicite, ni même de sensibilisation, à et par la recherche. Si cela est considéré par l'équipe pédagogique comme ni vraiment possible ni vraiment souhaitable, et jugé comme trop précoce en L3, la sensibilisation à la recherche est une exigence de la réglementation nationale du diplôme de licence.

En dépit de son ouverture à la préparation de concours, la formation ne formalise pas suffisamment ses relations avec le monde social, économique et culturel, et n'intègre pas assez d'éléments de professionnalisation ni de formation continue. Compte tenu de sa vocation de passerelle permettant l'accès à des masters par des étudiants non-juristes, il ne lui apparaît pas nécessaire d'associer les acteurs sociaux, économiques et culturels à cette démarche et de valoriser auprès d'eux les compétences auxquelles elle forme alors même qu'elle pourrait formaliser ses relations avec certains grands lycées parisiens. Si le contenu des cours est naturellement

tourné vers la pratique du droit, elle n'associe pas non plus ces acteurs à ses activités pédagogiques puisqu'il s'agit d'initier des étudiants en sciences humaines aux fondamentaux du droit public, de la science politique et de l'économie.

De manière plus étonnante, la LAP pourrait définir une politique plus active en matière d'alternance et de formation continue. Les fonctionnaires de catégorie B ou les agents publics contractuels non titulaires d'une L3 de droit pourraient être intéressés, dans le cadre de la formation continue, par cette LAP afin de pouvoir accéder à des concours de catégorie A.

S'agissant d'un diplôme national de licence, la formation doit disposer d'un dispositif d'insertion professionnelle notamment pour les non-lauréats des concours.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La licence Administration publique met en œuvre les méthodes pédagogiques adaptées aux compétences visées, mais qui ne tiennent pas compte de la diversité des publics. La diversification des méthodes pédagogiques, notamment l'approche par compétences, n'apparaît pas pertinente à la direction de la LAP, pas plus que la valorisation des compétences acquises dans le cursus ou en dehors de celui-ci — alors même qu'on pourrait s'attendre à ce que, pour former au droit à et à la science politique un public de non-juristes ou politistes, il soit nécessaire de développer ce type d'approches.

La formation ne développe et ne diversifie pas suffisamment ses pratiques pédagogiques. Dans la perspective d'acquérir les fondamentaux pour accéder à des concours administratifs de catégorie A, les étudiants de la LAP acquièrent non seulement des connaissances théoriques en droit public, finances publiques, économie générale et politique économique, problèmes politiques et sociaux contemporains, mais aussi sont initiés à rechercher, comprendre et analyser l'information documentaire adéquate en droit, économie et science politique et à en faire une synthèse. Pour effectuer cette initiation sont utilisées les méthodes pédagogiques classiques en faculté de droit avec des cours magistraux (CM), complétés par des travaux dirigés (TD) dans certaines matières. La formation ne propose pas de modalités variées d'enseignements ou de diversification des méthodes pédagogiques. Il pourrait pourtant être intéressant, dans la perspective des concours préparés, d'introduire des pratiques pédagogiques plus diversifiées en vue de préparer notamment aux oraux ou à des exercices spécifiques (note de synthèse, dossier, questions à réponse courte).

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont que partiellement adaptés pour permettre son ouverture à l'international. En dehors d'un TD d'anglais de 24 h par semestre, la formation ne délivre pas spécifiquement ou ne valorise pas l'acquisition d'autres compétences linguistiques utiles à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études, en particulier à l'international, à travers l'enseignement des langues étrangères et en langue étrangère, et à travers des certifications. Mais il est possible aux étudiants d'y avoir accès au sein de l'U2PA en dehors de la formation. Le caractère intensif de la formation ne permet pas d'envisager un séjour à l'étranger en cours d'année. Les mobilités entrantes ou sortantes ne sont donc pas organisées.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation ne permet pas l'accès effectif des publics de formation continue ou en alternance.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La licence Administration publique n'est pas dotée des instruments nécessaires au suivi des flux des candidatures. La formation n'est pas dotée des moyens de mesurer son attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics. Dans les documents fournis, il n'y a ainsi aucune indication sur la trajectoire des étudiants. Il n'est donné aucune indication sur la provenance précise des étudiants inscrits, sur le type de baccalauréat obtenu, notamment sur le nombre d'inscrits bacheliers technologiques (s'il y en a). Si dans le passé la LAP a accueilli des étudiants issus d'un DUT ou BTS du secteur tertiaire, qui est une de ses vocations, l'élévation du taux de sélectivité ne leur permet plus d'y accéder. Aucun dispositif, de type convention avec certains lycées, n'a été mis en place pour maintenir cet accès. La baisse des effectifs de 51 en 2019-2020 et 2020-2021 à 41 étudiants en 2021-2022 s'explique par la suppression d'une phase complémentaire de recrutement en septembre. Les effectifs sont remontés à 55 étudiants en 2022-2023.

La formation suit peu la réussite de ses étudiants. Estimant que l'immense partie de ses étudiants, issus des classes préparatoires de grands lycées parisiens, sont dotés des prérequis, la LAP n'est pas dotée d'instruments pour suivre l'évolution des taux de réussite. En 2021-2022, 32 des 41 étudiants ont obtenu leur diplôme, contre 44 sur 51 en 2020-2021 et 42 sur 51 en 2019-2020. Si les taux de réussite sont importants, l'évolution du taux d'échec de 14 à 22 % n'est pas analysée ni ventilée en fonction du profil des étudiants afin d'adapter les dispositifs d'accompagnement ou les méthodes pédagogiques.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle ni la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. Alors même que cette formation a pour objectif de permettre à des étudiants issus de formations de niveau L2 en sciences humaines d'accéder à des concours administratifs de catégorie A et à un master ou une préparation aux concours ou en IPAG, elle n'analyse pas la qualité de l'insertion professionnelle des étudiants diplômés ni la nature des poursuites d'études à partir des enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et de cohortes.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La licence Administration publique n'indique pas si elle dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La formation ne fournit aucune donnée sur le nombre d'enseignants-chercheurs, titulaires ou non, intervenant dans la LAP ni sur leur profil (hormis que ce sont principalement des publicistes et secondairement des politistes et économistes). Elle n'indique pas les modalités de recrutement ou si les sections prennent en compte ses besoins spécifiques lors des recrutements. Pourtant la LAP repose sur un volume horaire conséquent (815 heures équivalent TD) et des compétences spécifiques (pluridisciplinarité, initiation au droit ou à la science politique des publics non-juristes, remise à niveau et préparation aux concours administratifs).

La formation ne définit pas de processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. La formation n'organise pas l'évaluation des enseignements et de la formation par les étudiants, qui dépendrait de l'IPAG. Elle ne dispose pas d'un conseil de perfectionnement ni d'une instance en tenant lieu.

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation originale permettant à des étudiants issus des CPGE des lycées parisiens ou à des étudiants issus de L2 de sciences humaines d'accéder à un master de droit public en vue de la préparation de concours de catégorie A ;
- Une L3 pluridisciplinaire et interdisciplinaire reposant sur une formation intense en une année sur les fondamentaux du droit public, de la science politique et de l'économie.

Points faibles

- Une absence de sensibilisation à et par la recherche assumée par l'équipe pédagogique ;
- Une absence de dispositif de formation permettant aux étudiants d'envisager leur insertion professionnelle ou de s'inscrire dans la formation au titre de la formation continue ;
- Une absence d'outils statistiques permettant d'analyser l'origine, la trajectoire et le devenir des étudiants ou leur réussite, l'établissement n'ayant pas mis en place un dispositif de mesure et de suivi de ces critères ;
- Un processus d'amélioration continue qui n'est pas mis en œuvre au niveau de l'établissement en l'absence d'une évaluation réelle des enseignements par les étudiants (coordonnée par l'établissement et utile aux équipes) et de conseils de perfectionnement ;
- Une absence d'ouverture à l'international (pas d'accueil d'étudiants internationaux, pas de mobilités entrantes ou sortantes) ;
- Une absence d'adaptation des méthodes pédagogiques aux publics et de démarche par compétences.

Recommandations

- Mettre en place ou rendre explicite dans la maquette de formation un enseignement permettant de sensibiliser les étudiants à la recherche conformément à la réglementation sur le diplôme national de licence ;

- Mettre en place ou rendre explicite dans la maquette de formation des interventions permettant aux étudiants d'envisager leur insertion professionnelle en partenariat avec des acteurs du monde socio-économique correspondant aux objectifs de la licence ;
- Développer des outils de suivi des étudiants dans leur poursuite d'études ou leur insertion professionnelle, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation ;
- Formaliser des partenariats avec des acteurs sociaux, notamment les CPGE de grands lycées parisiens ou de certains BTS ou BUT ;
- Se doter de dispositifs d'évaluation interne continue de la formation et d'un conseil de perfectionnement ;
- Diversifier les pratiques pédagogiques et adopter la démarche compétences.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- Une absence d'initiation aux principaux enjeux de la recherche et aux méthodes scientifiques, au détriment de la réglementation nationale du diplôme national de licence ;
- Une absence d'enseignements permettant l'acquisition de compétences qualifiantes pour l'insertion professionnelle au niveau de la licence pour les étudiants qui le souhaitent.

LICENCE DROIT

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence *Droit* de l'université Paris-Panthéon-Assas est une formation juridique générale, dispensée sur deux sites (Paris et Melun), ou en parcours numérique, et qui peut être enrichie, sur sélection, par de doubles diplômes nationaux ou internationaux, ainsi que par la formation pluridisciplinaire du collège de droit. Elle accueille 7 095 étudiants en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation s'inscrit dans la stratégie de l'établissement en développant la pluridisciplinarité et l'internationalisation de la licence. Elle s'articule de manière cohérente et complémentaire avec la licence *Économie et gestion*. La continuité licence-master est perceptible par le choix d'option en troisième année. Mais la personnalisation des parcours reste contrainte par la distinction droit public-droit privé qui n'est pas toujours pertinente pour l'accès à certaines spécialités de master pour lesquelles leur combinaison serait utile. Le dossier ne fournit pas d'indication sur les conditions d'accès des étudiants de licence à l'offre très riche de masters. La pluridisciplinarité se retrouve classiquement dans la licence générale avec l'apport d'enseignements en histoire, économie, science politique, communication, sociologie et philosophie, qui peuvent être utilement enrichis dans le collège de droit. Cependant, cela ne concerne que certains étudiants inscrits dans ce diplôme d'université. Il convient surtout de souligner très positivement le développement de trois doubles licences sélectives (droit-sciences, droit-histoire et droit-histoire de l'art), dont l'effet bénéfique sur l'attractivité de même que sur les poursuites d'études est évoqué, sans toutefois que des données quantitatives étayent ces affirmations.

La formation est fortement ouverte à l'international avec de doubles diplômes de droits français et étrangers : allemand, italien, *Common Law*, suisse, juriste européen, et des partenariats avec l'université d'Oxford et University College London. Il s'agit d'une dynamique remarquable qui progresse avec l'extension du cursus *Juriste européen* aux universités d'Athènes, Lisbonne et Madrid.

La formation bénéficie d'un excellent adossement à la recherche. Outre que les enseignements magistraux sont tous assurés par des enseignants-chercheurs, plusieurs actions sont notables : cours théoriques qui portent sur les avancées de la recherche, séminaires de recherche, enseignements de méthodologie du travail universitaire et de la recherche, écrits académiques, projets menés par ou avec les étudiants dans les unités de recherche, missions ou stages dans des unités de recherche ou dans d'autres structures.

La formation s'appuie classiquement sur des conventions avec les professions judiciaires et juridiques. Ces conventions, qui ne sont pas précisées, ont pour objet l'accueil dans des stages et des actions de mentorat, ainsi qu'un dialogue avec les professions pour appréhender les compétences nécessaires à l'évolution des métiers concernés. Toutefois, il n'est pas possible de connaître le nombre d'étudiants concernés par ces dispositifs. Deux cent soixante-treize professionnels (magistrats, avocats, notaires) interviennent dans la formation, en particulier en travaux dirigés, en tant que professeurs associés, maîtres de conférences associés, vacataires. Les professionnels sont très impliqués dans le collège de droit, qui ne concerne que des étudiants sélectionnés, ce qui permet d'organiser des manifestations, mises en pratique de connaissances théoriques devant un jury de professionnels, concours de plaidoiries, conférences sur l'éloquence. Des ateliers de professionnalisation sont proposés à titre facultatif dans la maquette. Surtout, les étudiants de la licence peuvent bénéficier de l'encadrement offert par l'incubateur *Assas Lab* afin de concrétiser leurs projets entrepreneuriaux. L'incubateur dispose de locaux et d'équipements dédiés qui permettent aux étudiants d'échanger sur leurs projets en étant accompagnés par des enseignants-chercheurs de l'université, mais aussi par des professionnels. Il s'agit d'une innovation intéressante, mais dont l'impact ne peut être mesuré, faute de données quantitatives.

2. L'organisation pédagogique de la formation

Si le programme de la formation est globalement cohérent, et permet une personnalisation du parcours en troisième année (L3), la réflexion n'a pas encore porté ni sur le référentiel de compétences de la formation, ni sur la définition de ses blocs de connaissances et compétences, ni sur une évaluation des compétences. La formation est construite sur la base d'un arbitrage disciplinaire entre les départements *Droit privé et sciences criminelles*, *Droit public et science politique* et *Droit romain et histoire du droit*. Cette organisation et cette méthode ne favorisent pas une réflexion transversale ni l'émergence d'une équipe pédagogique de licence et d'un projet pédagogique en adéquation avec la réglementation. En outre, la valorisation des compétences acquises par les étudiants n'est pas visible et il n'y a pas de certification PIX.

La formation diversifie peu ses pratiques pédagogiques qui reposent essentiellement sur l'articulation entre les cours magistraux (CM) et les travaux dirigés (TD). Toutefois, il est à noter la mise en place d'un dispositif d'enseignement par les pairs par le biais du tutorat, facultatif ou obligatoire, des conférences d'actualité en anglais ainsi que des podcasts. Mais dans son ensemble, l'équipe pédagogique ne semble pas se saisir des outils modernes d'enseignement et d'évaluation disponibles sur un espace numérique de travail. Les enseignants-chercheurs ne sont pas accompagnés par des ingénieurs pédagogiques, et ne sont pas invités formellement par l'établissement à l'innovation pédagogique.

Les contenus et les dispositifs de la formation permettent une réelle ouverture à l'international. Des parcours internationaux spécifiques et sélectifs sont ouverts dès la première année, permettant l'obtention de doubles diplômes, sans que l'on puisse mesurer l'ampleur quantitative de cette belle dynamique. L'enseignement de l'anglais est obligatoire. Plusieurs enseignements disciplinaires sont proposés en anglais, chaque étudiant devant en suivre deux, et des cycles de conférences d'actualité en anglais sont assurés par des professeurs invités. Ces actions notables ne peuvent être utilement mesurées en raison d'une contradiction de chiffres au sein du dossier d'autoévaluation fourni par la formation (312 h dans un document ou 144 h dans un autre). Des sessions facultatives de TOEIC sont organisées par l'université pour l'ensemble des étudiants de la licence, sans toutefois que des données quantitatives permettent de mesurer l'impact de cette excellente initiative.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés aux publics de la formation continue et à l'alternance, ce qui s'entend s'agissant d'une licence générale.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation est attractive dans la mesure où la capacité d'accueil en première année est atteinte, les candidats étant exclusivement titulaires de bac généraux. Les informations fournies ne permettent pas de savoir s'il existe un véritable suivi des flux de candidature, et si des mobilités sont observées en deuxième année (L2) et en troisième année (L3).

La formation affiche des taux de réussite élevés, mais une réussite intersites hétérogène, avec de sérieuses lacunes dans l'analyse qualitative de la réussite et des dispositifs d'accompagnement mitigés. On note une baisse significative de la réussite en L3 en 2021-2022 (1 399) par rapport à 2020-2021 (1858) qui devrait être expliquée, et plus globalement pendant les trois années une baisse des taux de réussite à Paris en L1 (58 %, 55 %, 46 %) et L2 (87 %, 79 %, 76 %), et plus significativement à Melun en L2 (88 %, 60 %, 66 %) et L3 (92 %, 89 %, 77 %). La proportion de diplômés d'une licence en trois ans pour la cohorte 2019-2022 est bien plus faible à Melun qu'à Paris (en 2019-2020, on relève un taux de réussite d'environ 32 % à Melun contre environ 59 % à Paris). Un tel écart permet de considérer qu'une tendance significative se dessine vers une réussite à deux vitesses selon le site d'étude, ce constat pouvant s'expliquer par des profils sociologiques différents des étudiants sur chacun de ces sites et des taux de mention au bac beaucoup plus faibles chez les étudiants de Melun que sur Paris. Les documents fournis ne comportent aucun élément d'analyse qualitative de la réussite des étudiants et de leur devenir. Si les équipes pédagogiques sont conscientes de certaines problématiques, rien n'apparaît formalisé. Il est donc essentiel qu'une telle analyse soit opérée par les équipes de manière institutionnalisée. Un parcours réussite permet aux étudiants de première année de licence d'avoir accès à du tutorat, du renforcement en langue et en méthodologie afin de les accompagner au mieux dans leur réussite. Ce parcours est obligatoire pour les étudiants admis en OUI SI et peut être demandé de manière facultative par les autres. Cependant, une chute du nombre d'inscrits dans ce dispositif entre 2019 et 2021, passant de 2 995 étudiants à 163 étudiants, a été enregistrée par la formation. Selon l'équipe pédagogique, cette baisse d'attractivité s'explique par la crainte de certains étudiants d'être catégorisés dans l'université d'excellence Paris Panthéon Assas comme des étudiants de bas niveau, ce qui pourrait leur fermer la possibilité d'intégrer certains masters. Aucune donnée n'a été produite pour mesurer l'effet de ce parcours sur les étudiants ayant participé, ne permettant pas d'établir la pleine efficacité du dispositif. Par ailleurs, aucun contrat de réussite pédagogique n'est proposé, mais en première année l'université a instauré un Parcours réussite obligatoire de 150 h (qui au

regard de la sélection croissante sur Parcoursup s'oriente vers un accompagnement méthodologique) et du tutorat facultatif (30 heures annuelles, pour 480 étudiants en 2021). Enfin, le comité relève qu'aucun dispositif particulier n'a été proposé pour les étudiants du site de Melun malgré la réussite très contrastée. Aucun dispositif n'est mentionné pour la deuxième et troisième année du cycle.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi, ce qui constitue pourtant une obligation réglementaire. Il n'est donc pas possible de chiffrer la part de diplômés de la licence *Droit* qui intègrent un master de l'université et celle des étudiants qui changent d'université (et d'identifier le taux de poursuite d'études en général).

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le taux d'encadrement est, comme dans de nombreuses facultés de droit et science politique, faible. La formation de 7 095 étudiants est encadrée par 82 enseignants permanents et 384 enseignants non permanents. Un enseignant permanent encadre ainsi 86 étudiants. Dans ces conditions, il est difficile de penser de nouvelles pédagogies et d'assurer un suivi individualisé. La formation accueille des professeurs invités. Les membres de l'équipe pédagogique ne bénéficient pas d'un soutien, d'un accompagnement ou de formations au métier d'enseignant, car l'université n'est pas dotée d'un service pédagogique. Les échanges pédagogiques se réalisent essentiellement au sein des équipes de TD. L'équipe pédagogique n'est pas directement impliquée dans la soutenabilité de l'offre de formation qui relève pour elle des services de l'université.

La formation met en place un questionnaire d'évaluation, dont le pilotage et le suivi ne sont pas précisés, et il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Toutefois, un document de preuve indique que les directeurs de parcours entretiennent un dialogue permanent avec les étudiants, les enseignants et les professionnels intervenant dans le diplôme. Ce dialogue utile n'équivaut toutefois pas à un conseil de perfectionnement qui non seulement réunit l'ensemble des acteurs dans une réflexion collective, mais permet également une analyse partagée de l'évaluation des enseignements et des données de réussite et d'insertion avec les acteurs concernés (étudiants et professionnels).

Conclusion

Points forts

- Une forte attractivité et un taux de réussite élevé à Paris ;
- Un bon adossement à la recherche par un encadrement d'enseignants-chercheurs ;
- Une ouverture à l'international conforme à la stratégie de l'établissement ;
- Une convention avec les professions juridiques et judiciaires, un appui des professionnels à la formation.

Points faibles

- Une absence de suivi de la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants tout au long du cycle et entre les sites ;
- Un bilan très mitigé des dispositifs d'accompagnement à la réussite ;
- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence de mise en place de l'approche par compétence et d'innovations pédagogiques ;
- un taux d'encadrement faible et une absence de soutien pédagogique.

Recommandations

- Analyser et prendre en compte les données concernant la qualité du recrutement, de la réussite, de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études des étudiants, que l'établissement doit être en mesure de fournir aux responsables de formation ;
- Adapter les dispositifs d'accompagnement à la réussite sur les sites et mieux communiquer autour de ces derniers ;

- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement ;
- Mener une réflexion approfondie sur l'approche par compétences dans un cadre transversal instituant une équipe pédagogique de licence ;
- Renforcer l'équipe pédagogique et diversifier les pratiques pédagogiques.

LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence *Économie et gestion* de l'université Paris-Panthéon-Assas est dispensée sur les campus de Paris et de Melun. Elle comprend six parcours en troisième année (L3) : *Analyse économique*, *Économie internationale*, *Économie de l'entreprise et des marchés*, *Monnaie finance*, *Monnaie finance option Monnaie banque finance* (accompagné d'un diplôme d'université Magistère première année) et *Sciences de gestion* (parcours dispensé en formation initiale et en apprentissage). Elle a accueilli, en 2021-2022, 1 821 étudiants répartis sur les deux sites, bien que majoritairement à Paris (82 %).

Le dossier d'auto-évaluation fourni par l'établissement ne permet pas d'évaluer l'ensemble des critères.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Économie et gestion* de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) s'intègre dans la stratégie de l'établissement via sa construction pluridisciplinaire et une spécialisation progressive préparant à une insertion en master. La formation est généraliste proposant des cours principalement en économie, domaine dans lequel les publications scientifiques dans les revues internationales sont indiquées comme étant de plus en plus nombreuses. La multidisciplinarité (au delà de l'économie et de la gestion) est cependant également présente, les deux premières années de socle commun aux cinq parcours proposant des enseignements de droit et de méthodes quantitatives. La dimension développement durable est également présente. La licence *Économie et gestion* complète les licences *Droit* et *Administration économique et sociale* dans le domaine Droit, économie, gestion. Le continuum licence-master est amorcé en troisième année de licence (L3) grâce aux six parcours débouchant sur des masters spécialisés sélectifs. Les effectifs de la formation sont répartis de manière équilibrée dans les parcours avec une prédominance marquée pour le parcours *Monnaie finance*. Peu d'informations sont données sur l'intégration de ces étudiants dans les mentions de master de l'U2PA.

L'ouverture à l'international de la formation est faible. Cela se traduit par une vingtaine d'étudiants en mobilité sortante. Il n'y a pas de mobilité entrante, même si elle est encouragée par l'augmentation du nombre de cours en anglais. Il n'y a pas de double diplôme à l'international, la raison évoquée étant que le nombre trop important d'étudiants ne le permet pas.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Au travers de cours dispensés par des enseignants-chercheurs qui vulgarisent les résultats récents de leurs recherches, la formation présente des enseignements à et par la recherche. La formation propose un parcours renforcé. Le collège d'économie ajoute au cursus classique des séminaires au cours des trois années de licence.

Les relations avec le monde socio-économique sont limitées pour ce qui relève des partenariats et les éléments de professionnalisation pourraient être davantage développés. Néanmoins, la formation répond à une demande socio-économique au regard du nombre important de candidatures. Des ateliers de professionnalisation facultatifs sont proposés au second semestre de la première année (L1). Seule la troisième année du parcours *Économie de l'entreprise et des marchés* propose un cours de techniques d'insertion professionnelle au semestre 6. Aucun stage n'est obligatoire au cours des trois années et la possibilité de faire un stage sur la base du volontariat n'est pas mentionnée. Seul le parcours *Sciences de gestion* qui affiche une initiation à l'entrepreneuriat est prévu en apprentissage.

2. L'organisation pédagogique de la formation

L'organisation générale de la formation ainsi que les modifications sont décidées au sein du conseil de département qui ne met pas en place d'approche par compétences spécifique, considérant que celles-ci sont acquises si le cours est maîtrisé. Le contenu des enseignements de cette licence *Économie et gestion* laisse peu de place à la gestion hormis dans le parcours *Sciences de gestion* en L3 et donne à cette licence un profil très déséquilibré à l'avantage de l'économie. À titre d'exemple, un seul enseignement a trait à la gestion au

semestre 1, aucun au semestre 2, et les fondamentaux de la gestion n'arrivent qu'au semestre 3. La gestion est essentiellement représentée par le domaine comptable.

Les méthodes pédagogiques adoptées sont classiques et la diversification des pratiques pédagogiques ne semble pas être une priorité. Les enseignements articulent des cours magistraux (CM) et des travaux dirigés (TD) ou sont parfois constitués de l'un ou l'autre seul. Toutefois, la formation en informatique est intégrée à la licence, les équipements informatiques des amphithéâtres sont nombreux, permettant l'enseignement à distance si nécessaire. L'existence du parcours réussite en première année de licence complète la maquette classique par du tutorat et des TD supplémentaires pour renforcer les compétences en mathématiques et statistiques.

La formation propose des contenus et des dispositifs adaptés pour permettre une ouverture à l'international. L'anglais est enseigné comme langue vivante obligatoire à raison de 18 h de TD à chacun des six semestres par des enseignants de langues spécialisés en économie, et ce de manière progressive et adaptée au parcours en troisième année. Les étudiants peuvent suivre une seconde langue vivante facultative de 18 h de TD en première année uniquement. Le pourcentage d'étudiants mobilisant cette option n'est pas connu, mais semble peu élevé. Il n'est pas précisé si les étudiants ont la possibilité de passer une certification en langue étrangère au cours de leur cursus de licence. La direction des affaires internationales propose des rendez-vous personnalisés pour préparer à la mobilité.

Les contenus et les dispositifs ne sont pas particulièrement adaptés aux publics de la formation continue et en alternance sauf pour le parcours *Sciences de gestion* où 20 % des étudiants sont en contrat d'apprentissage (19 sur 92 inscrits en 2021-2022).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La licence Économie et gestion bénéficie d'une forte attractivité qu'elle continue de développer grâce au parcours d'excellence. La licence reçoit vingt fois plus de candidatures qu'elle n'a d'étudiants admis en L1 (12 342 candidatures pour 585 admis en 2021-2022). Cette attractivité a été accentuée par la plateforme Parcoursup. Les données fournies indiquent que les étudiants admis sont tous titulaires d'un baccalauréat général, spécialité Sciences économiques et sociales principalement avant la réforme du baccalauréat. Il convient de noter que la licence propose aux étudiants d'intégrer un collège d'économie qui se veut un parcours d'excellence, ce qui peut également renforcer l'attractivité de la licence.

La formation ne suit pas suffisamment et analyse peu la réussite de ses étudiants. Le taux de réussite se situe autour de 85 % tout au long du cycle de formation en 2021-2022 (549/643 ; 510/612 ; 491/577 respectivement de L1 à L3) sans qu'aucune analyse ne soit effectuée. Le parcours réussite en première année de licence explique ce taux de réussite important.

La formation analyse insuffisamment l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. La proportion des étudiants de la licence intégrant ensuite les masters de l'établissement n'est pas indiquée. Aucune donnée sur la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des étudiants n'est apportée.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. L'équipe pédagogique comprend un nombre conséquent d'enseignants du second degré, ce qui permet d'assurer le nombre important de travaux dirigés, mais la formation doit tout de même faire appel à des intervenants extérieurs. La question de la soutenabilité est renvoyée au niveau de l'établissement. Les différents niveaux de l'établissement sont mobilisés en ce qui concerne les modifications de la formation envisagée par le département puis soumis au conseil de la vie universitaire.

La formation ne définit pas clairement un processus d'évaluation interne permettant une démarche d'amélioration continue. Les étudiants ont à évaluer les enseignements en CM et en TD, mais rien n'est précisé quant au contenu du questionnaire et rien ne permet d'affirmer que les résultats sont analysés par un conseil de perfectionnement ou une instance équivalente puisque la mise en place d'un tel conseil n'est prévue qu'après la période d'expérimentation de l'U2PA.

Conclusion

Points forts

- Une forte attractivité de la formation ;
- Une spécialisation progressive grâce à aux différents parcours ;
- Des parcours équilibrés en termes d'effectifs.

Points faibles

- Un fort déséquilibre disciplinaire entre l'économie et la gestion pendant les deux premières années interrogeant sur la poursuite d'études en parcours *Sciences de gestion*, la gestion représentant une trop faible partie des deux premières années de la licence) ;
- Un devenir des étudiants insuffisamment suivi avec notamment la difficulté de savoir quelle est la proportion de diplômés de licence *Économie et gestion* qui poursuit dans les masters de gestion de l'établissement ;
- Un processus d'amélioration continue qui n'est pas mis en œuvre concernant l'analyse des questionnaires remplis par les étudiants par un conseil de perfectionnement ;
- Une faiblesse de la dimension internationale y compris dans le parcours *Économie internationale* ;
- Une absence d'approche par compétences.

Recommandations

- Faire évoluer le contenu de la formation pour en faire une véritable licence d'économie et de gestion ou la renommer licence *Économie*, de façon à ce que le contenu soit en cohérence avec la mention qui constitue un engagement vis-à-vis des étudiants ;
- Mettre en place un dispositif de suivi des étudiants dans leur poursuite d'études (au sein de l'établissement ou dans un autre) ou leur insertion professionnelle ;
- Mettre en place un conseil de perfectionnement permettant d'analyser à la fois les profils des étudiants et le devenir des diplômés (poursuite d'études dans les masters de l'établissement) tout en vérifiant la cohérence des données ;
- Développer les mobilités sortantes et entrantes en mobilisant un ou deux partenariats forts de l'établissement notamment dans le parcours *Économie internationale* ;
- S'engager dans la démarche d'approche programme et par compétences.

La formation est en point d'attention pour le motif suivant :

- Un mauvais positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, le contenu de la maquette correspondant à une licence *Économie* et non *Économie et gestion*, ce qui ne permet pas d'assurer la cohérence de la formation dans son environnement académique, particulièrement pour permettre aux étudiants d'intégrer des masters de gestion avec des connaissances et des compétences suffisantes pour y réussir.

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence *Science politique* de l'université Paris-Panthéon-Assas est une formation comprenant un seul parcours, dont les enseignements sont dispensés exclusivement à Paris. Le nombre d'inscrits administratifs est de plus de 300 pour l'année 2021-2022. Cette licence généraliste offre des enseignements dans l'essentiel des domaines de recherche attachés à la science politique.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence *Science politique* est une formation renouvelée depuis le précédent contrat d'accréditation dont le positionnement dans les axes stratégiques de l'établissement est visible, bien que peu analysé. La licence *Science politique* trouve toute sa place dans l'ambition de l'établissement d'éclairer les enjeux du monde contemporain à la lumière d'une expertise transdisciplinaire, mêlant droit, économie, gestion, ingénierie numérique, culturelle et sociologique. Dans cette perspective, ce diplôme se caractérise par un réel attachement à la pluridisciplinarité, dès la première année de licence (L1), avec des enseignements de droit (aussi bien droit public, droit privé, qu'histoire du droit), de science politique, d'économie, et des matières mutualisées avec la licence *Information-communication*. Cette volonté de pluridisciplinarité se traduit également par l'intervention d'enseignants-chercheurs des différents domaines scientifiques représentés à l'université. La prise en compte des enjeux du développement durable est assurée par l'insertion dans les programmes d'enseignements dédiés. En revanche, le dossier d'autoévaluation ne donne pas à voir comment cette formation analyse son positionnement dans cette stratégie globale, notamment vis-à-vis des autres licences de l'établissement. La licence permet aux étudiants de continuer leur cursus dans trois masters de l'université Paris-Panthéon-Assas, en cohérence avec le continuum entre cycles.

On peut relever un effort annoncé par l'établissement pour la refonte du diplôme, à la suite de la précédente évaluation du Hcéres, qui mettait en lumière une absence de réelle spécialisation de cette licence comme troisième année (L3) suspendue. La comparaison des deux maquettes de licence (*Droit* et *Science politique*) montre que beaucoup de matières sont communes en première année. En revanche, les deux années suivantes se caractérisent par des enseignements distincts, dans le cadre d'une spécialisation progressive.

La formation propose des possibilités encore restreintes d'ouverture à l'international malgré les priorités de l'établissement. S'il n'y a pas de partenariat ni de parcours européens, les indicateurs montrent une légère augmentation des mobilités sortantes (deux puis quatre) rendues possibles par le biais d'un séjour d'un semestre ou d'une année en L3, et la présentation de la formation fait état d'un volume significatif de candidatures étrangères, mais d'un nombre d'étudiants étrangers restreint. L'absence d'une offre spécifique à l'international est expliquée par le caractère récent de la licence, qui n'existe réellement en tant que mention en trois années que depuis quatre ans. L'ouverture à l'international, présentée comme l'un des deux axes stratégiques majeurs de l'établissement, pourrait à l'avenir davantage profiter à la licence *Science politique*.

L'adossement à la recherche de la formation est satisfaisant. Une initiation à la recherche est proposée avec entre autres des cours de méthode (60 heures qui se concentrent essentiellement en L3). Peu d'informations sont données sur les choix faits en matière d'initiation à et par la recherche. Tous les enseignements sont réalisés par des enseignants-chercheurs de l'établissement. Les étudiants bénéficient dès la première année (L1) d'une sensibilisation à l'éthique de la recherche dans les cours de méthode, ainsi que d'une formation et d'un appui à la méthodologie informationnelle et documentaire, les deux années suivantes préparant plus particulièrement à l'admission dans trois masters de l'établissement.

Les relations de la formation avec le monde socio-professionnel sont très limitées. Les modalités de prise en compte des besoins sociaux, économiques et/ou culturels du territoire sont un critère jugé non pertinent pour la formation. Aucun partenariat social, économique ou culturel n'est mentionné. Il n'y a pas de professionnel intervenant dans la formation, sauf ponctuellement dans certains cours. La licence n'est pas ouverte à l'alternance, l'apprentissage ne semble pas être une piste de réflexion pour cette formation, alors que l'ancrage de l'offre de formation dans les milieux professionnels fait partie des axes majeurs de l'établissement.

Il est regrettable que la maquette ne propose même pas aux étudiants une possibilité de stage ni une forme de valorisation de l'expérience professionnelle de l'étudiant.

2. L'organisation pédagogique de la formation

L'approche par compétences reste à mettre en œuvre. Si une réflexion pédagogique sur le contenu, les formats, l'évaluation des cours est attestée, celle-ci n'est pas détaillée, qu'il s'agisse de la forme adoptée ou de ses effets. Par ailleurs, aucune démarche n'a été entreprise pour structurer l'offre de formation en blocs de connaissances et compétences alors qu'il s'agit d'un attendu national. A minima une réflexion autour de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) aurait été souhaitable, voire autour du profil du diplômé et d'un référentiel de connaissances et de compétences propre à la formation. De même, on ne retrouve aucun élément d'information sur les moyens d'assurer l'alignement pédagogique ni sur les compétences complémentaires valorisées dans la maquette.

La formation met en œuvre une diversification modérée de ses pratiques pédagogiques. Les enseignements des cours fondamentaux ou optionnels sont dispensés sous des formes classiques (cours magistraux et travaux dirigés), adaptées aux contraintes de temps et d'espace, avec quelques expérimentations (enquête collective, validation hybride lors des oraux de partiel mêlant étude de cas et question de cours). Il faut également relever l'usage ponctuel d'un studio de tournage et d'enregistrement, mais essentiellement pour les enseignements en information et communication. Il n'est pas précisé si l'équipe pédagogique est soutenue pour faire évoluer ses méthodes pédagogiques et envisager de nouvelles techniques d'interaction avec les étudiants.

La formation dispense des contenus adaptés à l'ouverture à l'international. L'anglais fait partie des enseignements obligatoires chaque année et des enseignements dans d'autres langues sont offerts. Il faut surtout souligner, outre les enseignements de langue, que cinq cours sont dispensés en anglais. C'est un point très positif, d'autant que l'équipe pédagogique annonce vouloir augmenter encore le volume de cours en langue anglaise. Il n'y a pas d'étudiants ayant obtenu une certification en langue anglaise pour les trois années de référence. Si l'équipe pédagogique regrette le volume réduit de destinations possibles de même que le nombre d'étudiants pouvant bénéficier du programme Erasmus, il n'est pas fait mention de dispositifs d'accompagnement à la mobilité ni au niveau de l'établissement ni à celui de la formation.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas adaptés à la formation continue et en alternance. Cette absence de dispositifs pédagogiques propres à la formation continue est cohérente avec le positionnement de la formation vis-à-vis de la formation continue. Il n'y a donc pas d'offre spécifique pour l'alternance et l'apprentissage, pas de stagiaires de formation continue ni d'alternants. Il n'y a pas de validation des acquis professionnels (VAP) ni de validation des acquis de l'expérience (VAE) même partielle délivrée.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation bénéficie d'une forte attractivité. Le nombre d'inscrits dans la formation comme le nombre de candidatures, en hausse constante (de 4 000 à 7 000 en trois ans), témoigne d'un intérêt croissant des étudiants pour cette formation. L'admission en licence est le fait d'un algorithme valorisant les notes de certaines matières au lycée censées révéler une appétence pour la formation. Pour favoriser la diversité des publics, cet algorithme est ensuite corrigé pour garantir un pourcentage de 20 % d'étudiants boursiers parmi les admis. Le vivier est essentiellement local. L'admission d'étudiants issus d'autres filières ou de classes préparatoires aux grandes écoles est possible en deuxième année (L2) et troisième année (L3), mais il n'y a pas de précision sur les dispositifs d'information et d'orientation mis en place, au niveau de la formation ou de l'établissement. De même, certains indicateurs concernant les profils des inscrits en L1 ne sont pas fournis, ce qui limite l'analyse de l'attractivité de la formation et de la diversité des publics.

La formation dispose de très bons taux de réussite. Ces taux exceptionnels (près de 70 % d'admis en première année pour 2021-2022) ne sont pas détaillés au-delà de la présence d'un parcours réussite et du caractère très sélectif de la formation. Les réorientations, qui sont possibles, sont peu nombreuses, et un parcours d'aide à la réussite est mis en place, mais peu plébiscité. Certains indicateurs de réussite ne sont pas renseignés et on ne relève aucune référence au contrat pédagogique.

La formation n'effectue pas de suivi de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'études. L'insertion professionnelle à l'issue de la licence est estimée marginale par l'équipe pédagogique, mais aucun indicateur n'est disponible. Même s'il est peu probable que l'insertion professionnelle à l'issue de la licence soit élevée, il aurait néanmoins été possible d'avoir un retour sur les secteurs d'activités visés par la licence, ainsi que des

précisions sur les poursuites d'études. De même, le nombre de diplômés de l'année poursuivant leur cursus dans l'établissement n'a pu être fourni.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Le pilotage de la formation est à renforcer. L'équipe pédagogique ne fait pas état d'un suivi ni d'une analyse de la soutenabilité de la formation, qui sont laissés à l'établissement. Il n'est pas fait état non plus de dialogue entre les formations, les départements et l'établissement au sujet des besoins d'encadrement et de l'évolution du coût de la formation. Il n'est pas fait mention de formation à la pédagogie, d'accompagnement, ni d'échange de pratiques.

La démarche d'amélioration continue est à conforter. Des questionnaires d'évaluation sont mentionnés, mais sans précision sur leurs apports ni sur leur analyse. La formation ne dispose ni de conseil de perfectionnement ni d'instance comprenant des personnalités extérieures et des étudiants pouvant en tenir lieu.

Conclusion

Points forts

- Des taux de réussite excellents ;
- Une formation pluridisciplinaire qui s'est détachée de la licence de droit ;
- Des enseignements en langue anglaise servant l'attractivité de la formation.

Points faibles

- Un suivi des parcours des étudiants nettement insuffisant ;
- Une absence de dispositif d'amélioration continue et de conseil de perfectionnement ;
- Une approche par compétences inexistante.

Recommandations

- Opérer un suivi des parcours des étudiants et de leur devenir à partir d'indicateurs et d'outils que l'établissement doit être en mesure de produire.
- Mettre en place un conseil de perfectionnement afin d'analyser les données et l'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Mener une réflexion approfondie sur l'approche par compétences.

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence professionnelle *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*, parcours *Gestion juridique des contrats d'assurance* a pour ambition de permettre aux étudiants ayant validé deux années de licence *Droit* ou un brevet de technicien supérieur (BTS) *Assurances* d'accéder (sans exhaustivité) aux postes de gestionnaire de sinistres, gestionnaire de dommages corporels et matériels, chargé de clientèle ou souscripteur immeubles et entreprises, tant en assurance de personnes qu'en assurance dommages. Elle autorise également des salariés ayant au moins cinq ans d'expérience professionnelle à postuler au master *Droit des assurances*, parcours *Assurances* de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA).

Cette formation a accueilli 18 étudiants en 2021-2022.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La licence professionnelle (LP) Assurance, banque, finance : chargé de clientèle répond à la stratégie de l'établissement. Elle s'articule avec d'autres formations, offrant une possibilité aux diplômés d'accéder au master *Droit des assurances* (également en apprentissage). La pluridisciplinarité des enseignements se traduit, au-delà des enseignements en droit, par des enseignements en informatique, en expression écrite et orale, ou encore en comptabilité. Enfin, elle s'inscrit dans le projet de développement de l'alternance et propose une sensibilisation des étudiants aux enjeux environnementaux intégrés dans les cours d'assurance habitation, assurance construction et risques d'entreprise.

L'ouverture à l'international demeure restreinte par la spécificité de la formation. Tous les étudiants étant en alternance (essentiellement proposée en apprentissage, mais également en contrat de professionnalisation), aucune mobilité sortante n'est mentionnée et les partenariats internationaux ne sont pas envisagés.

L'adossement à la recherche est observable pour cette licence professionnelle. Le comité relève ainsi l'intervention d'enseignants-chercheurs (quatre en droit privé, socle de connaissances juridiques fondamentales) et la rédaction d'un mémoire de recherche de fin d'année par les étudiants. Un volume de 10 h est également dédié à l'initiation à la recherche, ce qui demeure faible au regard du mémoire à produire. On note toutefois que les étudiants sont formés à la recherche et à l'exploitation des sources juridiques pertinentes avec les domaines de la formation.

Les relations avec le monde socio-économique et l'intégration d'éléments de professionnalisation sont présentes. Avec une très large majorité d'étudiants inscrits en apprentissage et une part importante des enseignements dispensés par des professionnels de l'assurance (avocats, juristes d'entreprise, par exemple), la formation montre une priorité donnée à l'alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation). Pour l'année 2021-2022, 14 étudiants sont inscrits en apprentissage pour un total de 18 inscrits dans la formation (les autres sont en contrat de professionnalisation).

2. L'organisation pédagogique de la formation

Le contenu pédagogique de la formation est adapté aux compétences visées en permettant aux étudiants à la fois de consolider les connaissances acquises en Bac +2 et de développer les compétences juridiques spécifiques aux débouchés visés. La formation est déclinée en blocs de compétences en cohérence avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), et a investi l'approche programme, avec une réflexion avancée reposant sur les profils attendus pour les diplômés de la formation.

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques diversifiées. Certains cours sont enseignés de façon classique, d'autres sous forme d'études de cas, de cours de méthodologie ou encore de mises en situation

professionnelle. Un véritable effort de l'équipe pédagogique est à signaler sur ce point, facilité par la dimension professionnelle de la licence qui permet une approche pédagogique diversifiée.

Les contenus et les dispositifs permettent une ouverture à l'international. Des enseignements d'anglais obligatoires sont proposés (40 h équivalent TD). Même si les cours sont majoritairement enseignés en français, la formation comprend les bases de l'assurance en anglais permettant aux étudiants d'envisager une carrière internationale. Par ailleurs, la formation a instauré des mises en situation professionnelle en anglais.

D'après les éléments fournis par la formation, les contenus et dispositifs paraissent adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation impose 12 semaines d'expérience professionnelle à l'ensemble de ses étudiants. Le rythme précis de l'alternance n'est pas mentionné par les responsables. La formation n'indique ainsi pas développer une ingénierie de formation spécifique à l'offre proposée aux publics de la formation continue.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

Le nombre d'étudiants a peu varié ces trois dernières années, mais l'attractivité est impossible à évaluer. En effet, le dossier est particulièrement lacunaire concernant les données demandées relatives au flux des candidatures. Aucun élément d'analyse n'est non plus fourni concernant l'origine des étudiants (le vivier) ni les critères de sélection, ce qui ne permet pas d'identifier la cause de l'effectif réduit, entre le nombre de candidatures et l'exigence de la sélection.

La formation affiche un taux de réussite de 78 % si l'on se réfère au nombre d'inscrits en apprentissage et de 61 % si l'on se réfère au nombre d'inscrits total, ce qui est modeste pour une formation en alternance. De plus, le taux de réussite décroît d'année en année, passant de 13 étudiants diplômés sur 15 en 2019-2020 à 11 diplômés sur 18 en 2021-2022, sans que cela ne soit expliqué ni analysé. La performance de la formation pourrait être améliorée en mettant en place des dispositifs d'accompagnement à destination des étudiants en difficulté et un suivi plus approfondi avec les tuteurs en entreprise durant l'alternance.

La formation ne dispose pas à ce jour de données sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés. Ainsi, il est indiqué qu'aucun étudiant n'a répondu à l'enquête d'insertion professionnelle et aucune explication n'est proposée, ce qui laisse plutôt entendre qu'une telle enquête n'est pas mise en œuvre. Le comité regrette notamment qu'il ne soit pas précisé la part d'étudiants alternants recrutés par la structure d'accueil du stage ni les effets en matière de carrière pour les stagiaires de formation continue. Ce sont des éléments essentiels à l'évaluation pour une formation entièrement en alternance, et l'absence de ces éléments interroge fortement.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Les heures d'enseignement sont de 563 h (équivalent TD). Les enseignements sont dispensés par sept enseignants permanents et neuf enseignants non permanents. Compte tenu du nombre d'apprentis, le dossier indique que la formation est soutenable financièrement, sans préciser ce qui est entendu par ces termes au regard de la politique de l'établissement.

La formation n'indique pas disposer d'un processus d'évaluation interne permettant de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue. Ainsi, là encore, il est indiqué qu'aucun étudiant n'a répondu au questionnaire d'évaluation des enseignements, et on est en droit de s'interroger sur la transmission même d'un tel questionnaire aux étudiants. De même, aucun conseil de perfectionnement n'est mentionné. Le comité rappelle que le processus d'amélioration continue est une obligation réglementaire, et particulièrement pour l'amélioration donc l'attractivité d'une formation.

Conclusion

Points forts

- Une formation majoritairement en alternance ciblée sur des débouchés clairement identifiés ;
- Une pluridisciplinarité des enseignements et une sensibilisation aux questions environnementales ;

- Une construction pédagogique en blocs de compétences s'inscrivant dans une approche programme.

Points faibles

- Une absence d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'insertion professionnelle ou de l'évolution de carrière des diplômés ;
- Une attractivité globalement faible ne faisant l'objet d'aucune analyse ;
- Des taux de réussite encore modestes et déclinants sans dispositif de soutien avéré ;
- Un volume modeste d'enseignements spécifiques aux questions de transition sociale et environnementale ;
- Une absence d'évaluation des enseignements par les étudiants et de conseil de perfectionnement.

Recommandations

- Mettre en place des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'insertion ou de l'évolution professionnelle, en s'appuyant sur les données que l'établissement doit fournir à l'équipe pédagogique et en les doublant d'un suivi personnalisé des carrières, par exemple à l'aide d'un réseau d' alumni.
- Améliorer l'attractivité de la formation, ce qui permettra une sélection plus exigeante et, avec la mise en place d'un soutien pédagogique, un taux de réussite plus important.
- Donner plus de visibilité aux enseignements spécifiques actuels, notamment aux questions environnementales, en lien avec la politique de l'établissement.
- Instaurer un dispositif formel d'amélioration continue, avec une évaluation des enseignements par les étudiants et un conseil de perfectionnement associant des étudiants et des professionnels, en s'appuyant sur les services centraux de l'établissement.

LICENCE PROFESSIONNELLE SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Sécurité des biens et des personnes*, parcours *Activité juridique, directeur d'enquêtes privées* est relativement jeune (2006-2007), rattachée récemment à l'Académie de la sécurité intérieure, comprenant en moyenne chaque année une quarantaine d'inscrits, dont environ la moitié en formation continue.

Elle est délivrée sur le site de Melun, qui héberge une grande partie des formations de 1^{er} et 2^e cycle en lien avec les questions de défense et de sécurité. En 2021-2022, la formation comptait 43 inscrits.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation a une place cohérente dans l'offre de formation de l'établissement, s'inscrivant notamment dans la volonté de ce dernier d'arrimer l'offre aux milieux professionnels. La formation, résolument à vocation professionnelle, fait état de nombreux partenariats avec des institutions majeures dans le secteur de la sécurité publique (UFEDP, ALFA) dont notamment un partenariat privilégié avec l'École des Officiers de la gendarmerie nationale, ce qui est un élément très positif. La licence a d'ailleurs été créée en partenariat avec ces organismes. Il est aussi fait mention dans le dossier d'un rattachement à l'Académie de la sécurité intérieure, qui devrait améliorer le positionnement de la licence dans l'offre de formation de l'établissement, sans que ce rattachement soit développé. Cela ne permet pas de comprendre comment la licence s'intègre dans l'architecture globale de la formation de l'établissement, notamment du fait de l'absence de mention d'un enseignant-chercheur en tant que responsable de formation. Elle s'intègre néanmoins dans un ensemble de trois formations, puisque faisant généralement suite au diplôme d'université (DU) destiné aux enquêteurs de terrains, et est complétée par une autre LP et des modules de formation continue. Cet ensemble constitue un cursus cohérent en la matière. Hormis un effort de limitation des supports papier, la licence n'intègre pas véritablement les enjeux du développement durable, une telle intégration étant par ailleurs difficile compte tenu de l'objet de la formation.

La formation a une ouverture à l'international très faible. Cela s'explique en partie par le fait que la profession à laquelle se destinent les étudiants est réservée à des ressortissants français par la réglementation actuelle. Certes, le dossier fait état d'une volonté, dans le contenu des cours et de la maquette (droit comparé) de permettre aux étudiants d'acquérir quelques éléments de connaissance de l'état de la profession à l'étranger, mais on peut regretter que cette volonté ne se manifeste pas par des mobilités sortantes ou des partenariats avec les instances étrangères, la profession de détective privé se retrouvant dans tous les pays et notamment ceux de l'Union européenne.

L'adossement de la formation à la recherche est très faible, en l'absence d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation. Si le dossier fait état de la possibilité pour les étudiants de réaliser des mémoires visant à leur permettre « de conceptualiser au sujet de thématiques professionnelles », cela ne peut être considéré comme un élément caractérisant un adossement à la recherche dans la mesure où le dossier n'indique pas les conditions dans lesquelles ces mémoires sont suivis et supervisés. Cela est d'autant plus problématique qu'il est indiqué dans le dossier qu'aucun enseignant-chercheur n'intervient à la formation. Certes, il est indiqué que la plupart des professionnels intervenants sont docteurs en droit, mais cet argument est à lui seul insuffisant pour garantir, une direction de recherche sérieuse.

La formation a des liens très forts avec les acteurs professionnels du secteur et intègre de forts éléments de professionnalisation. Faisant partie des rares formations (quatre en France) ouvrant accès au métier de directeur d'enquêtes privées, la licence professionnelle *Sécurité des biens et des personnes* est parfaitement intégrée dans le secteur de la sécurité privée, étant en relation étroite avec les acteurs majeurs du secteur. Ces liens sont renforcés par le fait que l'intégralité des 28 membres de l'équipe pédagogique sont des professionnels du secteur. Son ouverture à la formation continue — les stagiaires de la formation continue représentant près

de 40 % des effectifs (à savoir 18/43 en 2021-2022) — constitue un élément de professionnalisation fort. L'existence d'un certificat spécifique à la lutte contre la fraude à l'assurance pouvant être acquis en complément de la licence est aussi un atout de professionnalisation incontestable.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation est construite autour d'une maquette cohérente et en lien avec son objectif professionnel. Cette maquette, qui est le reflet fidèle de la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), permet aux étudiants de développer la triple compétence mentionnée au dossier (collecte des informations, restitution des informations et gestion d'une agence) et exigée par les textes. Ces compétences étant identifiées, on peut regretter que la formation ne se soit pas engagée sur la voie de l'approche par compétence, qui lui permettrait sans doute de gagner en lisibilité.

La formation repose sur des pratiques pédagogiques diversifiées adaptées aux besoins des étudiants. Outre les cours classiques en présentiel, qu'ils soient sous forme de cours magistraux (CM) ou de travaux dirigés (TD), la formation propose des cours de terrain, en extérieur, sur la voie publique ou dans les transports (cours de filature notamment). Ces dernières pratiques pédagogiques, qui placent l'étudiant en situation, sont incontestablement innovantes et particulièrement adaptées à la formation des directeurs d'enquêtes privées. Il n'est en revanche pas apporté de précision sur l'utilisation, dans le cadre de la pédagogie, des outils numériques.

La formation n'ayant pas vocation à s'ouvrir à l'international, elle ne propose qu'un contenu limité permettant une telle ouverture. L'enseignement des langues étrangères est ainsi limité à la seule langue anglaise et d'un volume restreint (15 h). L'absence d'ouverture à l'international est en grande partie justifiée par le statut particulier des directeurs d'enquêtes privées et l'exigence liée à la nationalité française, lesquels rendent sans objet les mobilités entrantes et sortantes. Il n'en demeure pas moins qu'un effort au niveau des contenus des enseignements pourrait être produit afin de donner aux étudiants une vision plus large de leur profession, dans une perspective internationale et comparative.

La formation a su s'adapter au public de la formation continue (FC) qui est un public cible. La formation est dispensée sur le campus de Melun, selon un calendrier adapté à la FC. Les stagiaires de la FC disposent de facilités d'hébergement à Melun grâce à un partenariat avec l'hôtellerie de l'École des officiers de la gendarmerie nationale. Cette offre permet à l'évidence d'étendre la zone d'attraction de la formation et constitue un atout incontestable. À noter aussi que la formation accueille un nombre relativement important (12 en 2021) d'apprenants ayant bénéficié totalement ou partiellement d'une validation des acquis de l'expérience (VAE).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation jouit tant en formation initiale que continue d'une attractivité satisfaisante qui cependant peut être améliorée. Le dossier fait état d'une cinquantaine de candidatures en formation initiale pour une vingtaine de places (50 % de la promotion). Cependant, l'équipe pédagogique reconnaît un déficit de lisibilité. Outre le fait que la licence est peu visible dans l'offre de formation, il semble que l'établissement n'engage aucune réelle action de promotion de la licence, la publicité de celle-ci étant assurée par des partenaires extérieurs, l'Union fédérale des enquêteurs de droit privé et l'ALFA. À cet égard, on peut s'interroger sur l'absence d'implication de l'établissement sur ce point.

La formation affiche des taux de réussite satisfaisants s'agissant d'une licence professionnelle. Ces taux (85 %) sont annoncés comme stables. Toutefois, la formation ne dispose pas d'outils permettant d'affiner ces résultats. À cet égard, on remarque qu'il est annoncé 14 étudiants ayant validé tous leurs crédits ECTS pour 2021-2022 pour une promotion de 43 inscrits, 27 ayant été par ailleurs diplômés pour cette même année. Sans doute faut-il tenir compte du calendrier des épreuves et du jury pour la formation continue, mais ces points auraient mérité d'être expliqués dans le dossier.

La formation ne dispose d'aucun outil lui permettant d'analyser et de suivre l'insertion professionnelle de ses diplômés. Dans le dossier fourni, l'équipe de formation indique connaître, grâce à ses relations personnelles et ses constatations, l'employabilité (forte) des étudiants, il est regrettable d'être obligé de se fier aux données qui sont fournies par un partenaire extérieur (l'UFEDP). Il est essentiel que la formation et à travers elle l'établissement reprennent en main ces analyses et se dotent d'outils fiables de suivi.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

La formation dispose de moyens notamment humains quantitativement suffisants. Malgré l'absence d'enseignants-chercheurs, le taux d'encadrement est relativement élevé avec 28 enseignants non permanents, 3 enseignants permanents (dont malheureusement aucun enseignant-chercheur) pour 43 apprenants. La soutenabilité financière du diplôme n'est pas documentée, le dossier renvoyant au Centre de formation permanente de l'établissement.

La formation ne dispose pas d'un processus d'évaluation, même si elle s'est dotée d'un nouvel outil de réflexion, limité car non ouvert aux étudiants, sur l'évolution du diplôme. Outre le fait que le directeur de formation indique, dans le dossier, être à l'écoute des étudiants (écoute est-il expliqué, facilitée par le nombre restreint d'étudiants), il est mentionné dans le dossier que la formation s'est depuis la dernière évaluation dotée d'un conseil de perfectionnement comprenant le directeur de la formation, la responsable administrative de la formation et des personnalités professionnelles et extérieures, mais qui ne comprend aucun représentant des étudiants ce qui est regrettable. Il est indiqué que ce conseil se réunit deux fois par an, mais aucun compte rendu n'a été fourni.

Conclusion

Points forts

- L'existence de liens et de partenariats forts avec les acteurs professionnels du secteur ;
- Un positionnement fort sur un secteur très ciblé ;
- Une ouverture affichée et réelle sur la formation continue et l'alternance ;
- Une formation très professionnalisante.

Points faibles

- Une absence de pilotage par l'établissement dans la responsabilité et la promotion de la formation, d'où un problème d'articulation avec l'offre globale de formation de l'établissement ;
- Une absence d'adossement à la recherche et d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique ;
- Une absence de processus formalisé d'amélioration continue impliquant les étudiants ;
- Une absence d'outils précis de suivi des étudiants dans leur réussite et leur insertion professionnelle.

Recommandations

- Le pilotage de la formation au sein de l'offre de l'établissement doit être renforcé, notamment en augmentant la part des enseignants-chercheurs impliqués dans la responsabilité des contenus de la formation et en leur fournissant des outils de promotion et de pilotages efficaces tout en préservant les partenariats nombreux et importants avec les instances professionnelles.
- Formaliser le processus d'amélioration continue et y associer des étudiants.

La formation est en point d'attention pour les motifs suivants :

- En l'absence d'enseignants-chercheurs, la formation ne présente pas l'adossement à la recherche minimal attendu pour une licence professionnelle.
- La licence étant gérée par des professionnels, notamment au niveau de la gouvernance, il est difficile de voir et de comprendre en quoi elle est en adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement.

LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

Établissement

Université Paris-Panthéon-Assas

Présentation de la formation

La licence *Information-communication* de l'université Paris-Panthéon-Assas (U2PA) est une formation rattachée à l'Institut français de presse (IFP). Elle comprend un parcours principal en information-communication dont les enseignements ont lieu à Paris, et un parcours double licence *Histoire et médias*.

La formation comptait, lors de l'année 2021-2022, 252 étudiants.

1. La politique et la caractérisation de la formation

La formation est en parfaite adéquation avec la stratégie de formation de l'établissement. Elle illustre largement la politique de pluridisciplinarité de ce dernier. La formation n'est pas, contrairement à la majorité des formations de l'établissement, une formation de droit. Elle s'inscrit pourtant pleinement dans les orientations pédagogiques et dans les priorités thématiques de l'université Paris-Panthéon-Assas, qui entend accompagner les transformations du monde contemporain et favoriser la pluridisciplinarité. Elle est construite en cohérence avec l'offre de formation du 2^e cycle puisqu'il existe également un master *Information-communication*. La formation développe un important partenariat académique avec Sorbonne Université, fondé sur une double licence *Histoire et médias*.

La formation est peu ouverte à l'international. Elle ne développe pas de parcours diplômant construit en partenariat international et compte peu de mobilités entrantes (11 en 2021-2022) et sortantes (quatre en 2021-2022). Il serait souhaitable que la formation profite davantage du grand nombre de partenariats avec des universités étrangères que l'IFP a conclus.

La formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche. Avec des enseignements spécifiques en troisième année (un enseignement de *Méthodologie des sciences humaines* et un cours sur l'actualité de la recherche), la formation intègre une bonne formation à et par la recherche. Les enseignants-chercheurs de la section des sciences de l'information et de la communication du CNU sont largement majoritaires et un grand nombre des enseignants-chercheurs de l'IFP donnent au moins un cours en licence. Les étudiants sont enfin invités à certaines manifestations liées à la recherche.

Les relations avec le monde socio-économique sont bonnes, mais les éléments structurels de professionnalisation restent à parfaire. La formation est en adéquation avec les besoins du territoire et le positionnement de l'établissement. Elle associe de nombreux professionnels aux activités de la formation, notamment grâce à l'intervention de journalistes dans le cadre des travaux dirigés (TD). Bien que l'on ne puisse être aussi exigeant en licence qu'en master, l'insertion professionnelle reste en retrait, en tout cas du point de vue structurel : il n'existe pas de partenariat institutionnel avec le monde professionnel et les stages obligatoires ont disparu pour laisser la place à des stages facultatifs. Dans les faits, le nombre d'étudiants stagiaires est néanmoins satisfaisant : 7 en première année (L1), 13 en deuxième année (L2), 41 en troisième année (L3). La préparation à l'insertion professionnelle est par ailleurs intéressante, avec notamment en L2 un TD d'art de la rédaction du CV et de la recherche de stage dans le cadre de leur projet personnel et professionnel. La formation n'accueille aucun public de formation continue ou en alternance. Elle ne développe aucune politique en matière d'alternance, mais y réfléchit.

2. L'organisation pédagogique de la formation

La formation met correctement en œuvre ses objectifs et ses méthodes dans une approche favorisant l'alignement pédagogique, mais n'appuie pas sa démarche sur une approche par compétences. L'équipe indique, en effet, qu'il n'existe pas d'approche par compétences avec élaboration d'un référentiel, mais qu'elle est consciente de cette lacune sur laquelle elle souhaite avancer pour les maquettes du prochain contrat d'accréditation.

La formation développe et diversifie ses pratiques pédagogiques de façon ponctuelle sans recourir à l'enseignement à distance. Avec une majorité de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD), les cours sont dispensés de façon classique. Cela étant, la formation met en œuvre, de façon ponctuelle, des approches pédagogiques innovantes telles que la création d'un jeu de société dans le cadre d'un cours magistral, ou dans le cadre d'un TD, un travail collectif donnant lieu à un cahier imprimé. Les cours à distance restent pour leur part exceptionnels, conformément à la politique de l'établissement.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne permettent qu'une ouverture limitée à l'international. L'anglais est imposé chaque semestre de la formation. Aucun cours n'est dispensé dans une autre langue que le français, mais cela reste acceptable au niveau de la licence. On peut en revanche regretter qu'aucune politique ne soit établie en matière de certifications. On observe, par ailleurs, que la formation n'inclut aucun dispositif de préparation à la mobilité qui lui soit propre : ce dernier est seulement mis en place par le service des affaires internationales.

Les contenus et les dispositifs de la formation ne sont pas actuellement adaptés aux publics de la formation continue et en alternance. La formation propose simplement un diplôme d'université (DU) *Information-communication* qui est accessible aux titulaires d'un Bac +3 et à certains professionnels, offrant la possibilité d'une reconversion professionnelle.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation

La formation réalise un suivi des flux des candidatures et des inscriptions qui permet de mesurer et d'améliorer efficacement l'attractivité de la formation auprès de ses différents publics. Plusieurs canaux permettent de diffuser des informations sur la formation (journées portes ouvertes de l'université, salons étudiants, site internet de l'IFP), mais celle-ci ne développe pas de dispositifs ciblés auprès de publics spécifiques. Cela n'est pas préjudiciable compte tenu de la très forte attractivité du diplôme, avec un nombre de candidatures particulièrement élevé (4 897 pour 2021-2022). La formation mesure cette attractivité en suivant et en analysant l'évolution des candidatures et des inscriptions de ses différents types de publics.

La formation suit et analyse la réussite de ses étudiants, sans toutefois préciser l'impact des dispositifs d'accompagnement, d'aide à la réussite et d'aménagement des études. En effet, l'équipe fournit des données chiffrées sur les taux de réussite, livre un certain nombre d'analyses, mais n'indique pas quel peut être le rôle des dispositifs en question. Toutefois, les très bons taux de réussite de l'ordre de 90 % indiquent que le niveau de sélection à l'entrée et l'accompagnement prodigué par l'équipe pédagogique permettent aux étudiants de réussir leur formation, même s'il reste à déplorer l'absence d'un parcours réussite à l'instar de la plupart des autres licences de l'université.

La formation n'analyse pas l'insertion professionnelle et la poursuite d'études de ses diplômés au regard de ses objectifs et du marché de l'emploi. L'équipe ne dispose, en effet, d'aucune donnée chiffrée et indique que le service central en charge de ce suivi se concentre sur les licences professionnelles et les masters. Il serait pourtant essentiel de connaître précisément le taux d'étudiants qui intègrent le master *Information-communication* de l'établissement, et ce que deviennent les autres.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation

Il est difficile de savoir si la formation dispose des moyens nécessaires pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. La formation comprend 35 enseignants permanents et 46 non permanents. Mais il est difficile d'en tirer quelque conclusion que ce soit : l'équipe indique, sans préciser de quoi il s'agit, que cela ne correspond pas à un nombre de personnes, et n'indique pas si la politique de ressources humaines de l'établissement tient compte des besoins de la formation. Par ailleurs, les modalités de pilotage de la soutenabilité de la formation ne sont pas, d'après l'équipe pédagogique, du ressort de la mention et relèvent de la stratégie de l'établissement.

La formation définit un processus d'évaluation interne qui permet de la faire évoluer dans une démarche d'amélioration continue, mais qui est perfectible. S'agissant de l'évaluation des enseignements, l'équipe signale l'existence d'un questionnaire d'évaluation, sans préciser par ailleurs dans quelle mesure elle prend en compte les résultats. Par ailleurs, le nombre de répondants est très variable suivant les années. La formation indique par ailleurs que le conseil de l'unité de formation et de recherche (UFR) IFP constitue une instance tenant lieu de conseil de perfectionnement. S'il est vrai que l'UFR porte essentiellement la licence et le master *Information-communication*, les missions d'une UFR et d'un conseil de perfectionnement diffèrent, et il sera particulièrement important d'en tenir compte dans le nouveau périmètre du Grand établissement que souhaite l'U2PA.

Conclusion

Points forts

- Une pluridisciplinarité qui témoigne de l'adéquation de la formation avec la stratégie de l'établissement ;
- Une bonne attractivité de la formation ;
- Un bon adossement à la recherche ;
- De très bons taux de réussite.

Points faibles

- Une absence de formalisation du processus d'amélioration continue de la formation ;
- Une absence d'éléments structurels de professionnalisation ;
- Peu d'ouverture à l'international ;
- Une absence d'approche par blocs de compétences ;
- Des contenus non adaptés aux publics de la formation continue et en alternance.

Recommandations

- Formaliser la procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur prise en compte en instaurant un conseil de perfectionnement.
- Développer les partenariats institutionnels avec le monde professionnel.
- Renforcer les contenus et les dispositifs de la formation pour permettre une meilleure ouverture à l'international.
- Travailler à une approche par compétences avec élaboration d'un référentiel.
- Développer une politique en matière d'alternance.

Observations de l'établissement



Paris, le 12 février 2024

Monsieur le président

**Haut Conseil d'évaluation de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Hcéres**

Objet : observations sur le rapport d'évaluation des formations de 1^{er} cycle de l'université Paris-Panthéon-Assas

Monsieur le président,

L'Université Paris-Panthéon-Assas a pris connaissance des remarques du HCERES concernant l'absence de pilotage par les données des formations au sein de son établissement. L'université tient à remercier le HCERES pour cette évaluation qui joue un rôle crucial dans le processus de son amélioration continue.

Il est important de souligner que l'établissement avait déjà initié des actions significatives pour renforcer le pilotage par les données avant même de recevoir les observations de l'HCERES. La **création de la direction « Projets et Prospective »**, au début de l'année 2022, qui a par la suite fusionné avec la direction de la Recherche, est un exemple marquant de cet engagement. Cette démarche stratégique a permis le recrutement d'un responsable dédié à la data et aux classements dans cette direction en septembre 2022, représentant une avancée majeure dans l'approche de l'établissement vis-à-vis du pilotage des données, bien que ce recrutement soit intervenu vers la fin du cycle d'évaluation pris en compte par l'HCERES. L'agent en charge de la mission « qualité-évaluation » a par ailleurs rejoint cette direction dans le courant du premier semestre 2023.

Face aux défis soulevés par l'HCERES en matière de gestion des données des formations, il est à souligner que l'université a dû faire face à plusieurs obstacles majeurs durant la période d'évaluation (2019-2022). Tout d'abord, l'absence d'une direction stable des systèmes d'information de l'université a retardé le projet de développement numérique de l'établissement, jusqu'à l'embauche d'un nouveau directeur des systèmes d'information en juillet 2021.

Les efforts de recrutement ont été orientés en priorité sur la création d'une cellule dédiée à la **migration du système de scolarité vers Apogée** à la rentrée de septembre 2022. Ce nouveau système d'information, associé à Business Object nous permet aujourd'hui de produire des éléments statistiques de suivi de notre population étudiante (néo-entrants, avancées des étudiants au sein du cycle, apprentissage, diplômés, nombres d'heures étudiantes des maquettes, etc.) au sein des différentes années de premier et second cycle. Cela va également améliorer le

suivi de notre population d'étudiants en programme d'échanges avec la centaine d'établissements partenaires de l'université. Malgré ces obstacles, l'établissement continue de poursuivre ses efforts pour améliorer la gouvernance de ses données de formation.

S'agissant du suivi des diplômés, l'établissement répond chaque année à l'enquête d'insertion professionnelle des diplômés de Master conduite par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Les résultats, excellents en matière de rémunération et d'insertion professionnelle, placent chaque année l'université en tête des meilleurs établissements de d'enseignement supérieur en droit, en économie et en gestion. 18 mois après le diplôme, le salaire brut annuel médian estimé de l'université Paris-Panthéon-Assas est de 38 700 euros, contre 31 700 au niveau national. 30 mois après le diplôme, cette rémunération passe à 42 900 euros contre 35 900 euros au niveau national.

En réponse proactive, l'université a obtenu un financement de 120 000 euros, via le dialogue de performance avec le rectorat de Paris, en septembre 2023, pour développer un **observatoire de la vie étudiante**. Cet observatoire, soutenu par la direction Projets et Prospective, vise à centraliser et optimiser l'utilisation des données et enquêtes de l'université Paris-Panthéon-Assas relatives à la satisfaction étudiante, à l'insertion professionnelle, et au partage de données auditées et vérifiées au sein de sa communauté universitaire. Il est destiné à améliorer la qualité de vie étudiante, à fournir des outils d'aide à la négociation de rémunérations pour les diplômés, et à augmenter la transparence de l'établissement à travers une démarche *open data*.

De plus, la création d'une cellule de pilotage inter-directions, rattachée au directeur général des services, est en cours d'étude. Cette cellule aura la particularité de compter des agents des différentes directions de l'université (DRH, DSI, Direction Communication, Direction des Affaires Générales, Direction de la Recherche, Direction des Études et de la Formation, le service de la vie étudiante, Direction du Patrimoine...) chargés de centraliser, au niveau de chaque direction, les données utiles au pilotage global de l'université.

Points d'attention sur les formations

LICENCE D'ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

- Lors de la refonte de l'offre de formation en 2019, la maîtrise d'administration économique et sociale (proposée sur le campus parisien) n'a pas été transformée en mention de master. La structure des enseignements de la licence repose essentiellement sur les apports du droit et de l'économie qui donnait une couleur particulière à cette formation et permettait la poursuite d'études en maîtrise d'AES, de droit ou de sciences économiques ;
- La mastérisation et le recrutement en 1^{ère} année de master a eu pour conséquence la création de mentions de masters de gestion dès la 1^{ère} année sans l'existence d'un 1^{er} cycle de gestion ;
- La licence a été reconduite à Melun en raison de son ancrage territorial et constitue un élément de la politique de site de l'université Paris-Panthéon-Assas ;
- La mise en place de Parcoursup et le classement des candidatures ne s'est pas traduite, comme pour les autres mentions de licence, par l'élévation générale du niveau des candidats. En AES, le nombre de mentions bien et très bien est faible en comparaison aux autres mentions de licence, y compris à Melun ;
- Contrairement aux autres mentions de licence, y compris à Melun, le taux de réussite, particulièrement en 1^{ère} année de licence est faible ;

- Une réflexion est menée sur une évolution de cette licence, notamment vers un renforcement des enseignements de gestion.

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- La licence d'administration publique comporte une seule année d'études qui correspond à la 3^e année de licence ;
- Cette licence, dont la finalité professionnelle est forte, prépare aux concours de la fonction publique de catégorie A et singulièrement au concours d'entrée aux Instituts régionaux d'administration.

LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

- La licence Économie et gestion comporte en 3^e année plusieurs parcours qui préparent à l'accès aux différentes mentions de master assurant ainsi un fort continuum licence/master. Parmi ces parcours, il y a un parcours Sciences de gestion ;
- Ce parcours Sciences de gestion est l'héritier de l'ancienne Maîtrise de Sciences de gestion (MSG) qui recrutait les étudiants après un DEUG et comportait 2 années d'études (la 1^{ère} année de MSG était l'année de licence et la 2^e année l'année de maîtrise) ;
- L'université a souhaité conserver la 1^{ère} année de MSG et l'a rattachée à la licence Économie et gestion en l'absence d'un 1^{er} cycle de gestion. Le parcours Sciences de gestion de la L3 permet aux étudiants de postuler aux masters de gestion.

LICENCE PROFESSIONNELLE SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

- Depuis plusieurs années, l'université a développé un pôle sécurité qui comporte 2 volets :
 - o Au niveau du 3^e cycle et ensuite du master des mentions spécifiques Sécurité et défense, Droit et stratégies de la défense (avec l'EON avant la mastérisation du recrutement des élèves officier de gendarmerie), Relations internationales, Défense et dynamiques industrielles ;
 - o Parallèlement à ces voies classiques, l'université a créé, d'abord sous la forme de DU, des formations destinées à former les directeurs d'agence de détectives et des détectives. L'évolution des professions d'investigation a conduit à la création de la licence professionnelle pour la formation des directeurs d'agence.
- Cette licence vise la formation professionnelle, c'est la raison pour laquelle elle est portée par le Centre de formation permanente et l'équipe pédagogique est constituée de professionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.



Stéphane BRACONNIER

Président de l'université Paris-Panthéon-Assas

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)